

# ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## RECOMMANDATION ISO R 668

DIMENSIONS ET MASSES BRUTES MAXIMALES DES CONTENEURS  
POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

---

2<sup>ème</sup> ÉDITION

Octobre 1970

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition

### REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/R 668:1970

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5b4a2933-6ed5-49c1-92a4-4ccbe602b840/iso-r-668-1970>

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 668, *Dimensions et masses brutes maximales des conteneurs pour le transport de marchandises*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 104, *Conteneurs pour le transport de marchandises*, dont le Secrétariat est assuré par l'American National Standards Institute (ANSI).

Les travaux relatifs à cette question aboutirent à l'adoption du Projet de Recommandation ISO N° 804 qui fut soumis, en mai 1965, à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé par 20 Comités Membres. Cinq Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet (Australie, France, Irlande, Pologne et U.R.S.S.).

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO, qui décida, en février 1968, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

## HISTORIQUE RELATIF À LA 2<sup>ème</sup> EDITION

La révision de la Recommandation ISO/R 668-1968 fut entreprise en 1969 et consiste en modifications mineures et en l'addition, au Tableau 3, d'une hauteur de conteneur supplémentaire.

Cette révision fut approuvée par la majorité des Membres P d'ISO/TC 104 et elle fut soumise, en tant que Projet de Recommandation ISO N° 2183, selon la procédure accélérée, directement au Conseil de l'ISO, qui décida de l'accepter comme deuxième édition de la Recommandation ISO/R 668.

La présente édition annule et remplace la première édition de la Recommandation ISO/R 668-1968.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO/R 668:1970

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/5b4a2933-6ed5-49c1-92a4-4ccbe602b840/iso-r-668-1970>

## DIMENSIONS ET MASSES BRUTES MAXIMALES DES CONTENEURS POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

### 1. DÉFINITIONS

1.1 On entend par *conteneur* un engin de transport

- a) ayant un caractère permanent et étant, de ce fait, assez résistant pour permettre un usage répété;
- b) spécialement conçu pour faciliter le transport de marchandises, sans rupture de charge, par un ou plusieurs moyens de transport;
- c) muni de dispositifs le rendant facile à manipuler, notamment lors de son transbordement d'un moyen de transport à un autre;
- d) conçu de façon à être facile à remplir et à vider;
- e) ayant un volume intérieur d'au moins  $1 \text{ m}^3$  ( $35,3 \text{ ft}^3$ ).

L'expression *conteneur pour le transport de marchandises* ne comprend ni les véhicules ni les emballages usuels.

1.2 *Masse brute maximale*, dans ce document, signifie la masse totale maximale admise pour le conteneur et son chargement.

### 2. CLASSIFICATION ET DÉSIGNATION DES CONTENEURS

2.1 Deux séries de conteneurs sont approuvées, à savoir :

- les conteneurs de la série 1, qui ont une section transversale uniforme de  $2438 \text{ mm} \times 2438 \text{ mm}$  ( $8 \text{ ft} \times 8 \text{ ft}$ ) et le conteneur 1AA ayant une section transversale de  $2591 \text{ mm} \times 2438 \text{ mm}$  ( $8 \text{ ft } 6 \text{ in} \times 8 \text{ ft}$ ) sont indiqués dans le Tableau 1;
- les conteneurs de la série 2, qui ont une hauteur uniforme de  $2100 \text{ mm}$  ( $6 \text{ ft } 10 \frac{1}{2} \text{ in}$ ) et sont indiqués dans le Tableau 2.

Les cotes réelles des conteneurs des séries 1 et 2, et leurs tolérances, sont données dans le Tableau 3.

TABLEAU 1 - Dimensions nominales des conteneurs de la série 1

Désignation des conteneurs	Série 1							
	Hauteur			Largeur			Longueur nominale*	
	mm	ft	in	mm	ft	mm*	ft	in
1A	2 438	8		2 438	8	12 000**	40**	
1AA	2 591***	8	6	2 438	8	12 000**	40**	
1B	2 438	8		2 438	8	9 000	30	
1C	2 438	8		2 438	8	6 000	20	
1D	2 438	8		2 438	8	3 000	10	
1E	2 438	8		2 438	8	2 000	6	8
1F	2 438	8		2 438	8	1 500	5	

\* Les longueurs exactes en millimètres figurent dans le Tableau 3.

\*\* Dans certains pays, il existe des limitations légales à l'utilisation d'un conteneur de cette longueur.

\*\*\* Dans certains pays, il existe des limitations légales à l'utilisation d'un conteneur de cette hauteur.

TABLEAU 2 - Dimensions nominales des conteneurs de la série 2

Désignation des conteneurs	Série 2								
	Hauteur*			Largeur*			Longueur*		
	mm	ft*	in	mm	ft*	in	mm	ft*	in
2A	2 100	6	11	2 300	7	7	2 920	9	7
2B	2 100	6	11	2 100	6	11	2 400	7	11
2C	2 100	6	11	2 300	7	7	1 450	4	9

\* Les dimensions exactes en feet figurent dans le Tableau 3.

### 3. DIMENSIONS HORS TOUT ET MASSES BRUTES MAXIMALES

- 3.1 Les dimensions extérieures exactes hors tout, les tolérances et les masses brutes maximales sont données dans le Tableau 3.
- 3.2 Les dimensions et tolérances s'appliquent lorsque la mesure est effectuée à la température de 20 °C (68 °F); les mesures prises à d'autres températures seront à corriger en conséquence.

TABLEAU 3 - Dimensions exactes, tolérances et masses brutes maximales

Désignation des conteneurs	Hauteur			Largeur			Longueur			Masse brute maximale				
	mm	Tolérances mm	ft in	Tolérances in	mm	Tolérances mm	ft in	Tolérances mm	ft in	Tolérances in	kg	tons (1 ton=2 240 lb)		
1A	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	12 192	0 -10	40	0 -0,375	30 480	30
1AA	2 591	0 -5	8 6	0 -0,187 5	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	12 192	0 -10	40	0 -0,375	30 480	30
1B	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	9 125	0 -10	29 11,25	0 -0,375	25 400	25
1C	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	6 058	0 -6	19 10,5	0 -0,25	20 320	20
1D	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	2 991	0 -5	9 9,75	0 -0,187 5	10 160	10
1E	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	1 968	0 -5	6 5,5	0 -0,187 5	7 110	7
1F	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	2 438	0 -5	8	0 -0,187 5	1 460	0 -3	4 9,5	0 -0,125	5 080	5
2A	2 100	0 -5	6 10,5	+0,187 5 0	2 300	0 -5	7 6,5	+0,187 5 0	2 920	0 -5	9 7	0 -0,187 5	7 110	7
2B	2 100	0 -5	6 10,5	+0,187 5 0	2 100	0 -5	6 10,5	+0,187 5 0	2 400	0 -5	7 10,5	0 -0,187 5	7 110	7
2C	2 100	0 -5	6 10,5	+0,187 5 0	2 300	0 -5	7 6,5	+0,187 5 0	1 450	0 -5	4 9	+0,062 5 -0,125	7 110	7